



Aline Archimbaud

Sénatrice de Seine-Saint-Denis



## **DÉCÈS DE CLAUDE DILAIN**

C'est avec une profonde tristesse que j'ai appris le décès de mon collègue et ami Claude Dilain. Au Sénat, nous nous sommes souvent mobilisés ensemble contre les inégalités territoriales qui frappent la Seine-Saint-Denis, contre la stigmatisation de ses habitants, et contre le logement indigne. Je garde le souvenir vif d'un homme profondément humain, ouvert, ferme dans ses convictions. Je souhaite la bienvenue à ma collègue Évelyne Yonnet, qui lui succède.

# UNE AUTRE SEINE-SAINT-DENIS EST POSSIBLE !

**E**uropacity, Réseau du grand Paris, CDG express, Central Park, Jeux Olympiques...

Depuis quelques années, des projets pharaoniques d'aménagement émergent en banlieues nord et nord-est de la capitale.

Ils sont censés y amener de la mixité sociale, de la richesse à partager, voire de la qualité de vie.

La réalité est que la plupart de ces projets, issus d'opérateurs globalisés, sont parfaitement hors-sol, qu'ils n'amélioreront pas le bien être direct des populations, qu'ils n'apporteront pour les habitants que des activités sans vraie valeur ajoutée ni durabilité.

Ils installeront par contre des taches de spéculation foncière. Ils participeront d'un mitage de la Seine-Saint-Denis par des zones à fort pouvoir de consommation, fortement sécurisées, et liées entre elles par des moyens de transport sur-saturés et qui, eux, continueront à balafre les zones populaires.

Il est illusoire de surfer sur ces projets en espérant en tirer une

quelconque dynamique. Il est nécessaire au contraire non seulement de s'opposer à ces stratégies sans cohérence autre qu'une vision de colonisation sociale, mais d'inventer dans la durée les contre-propositions globales pour un territoire de qualité.

Au cœur d'un tel projet figurent les deux enjeux de la construction d'une ouverture positive sur la mondialisation et celle de l'émergence d'un territoire d'excellence écologique.

Le meilleur service que nous puissions rendre à la COP21, n'est pas de gesticuler autour du grand camp retranché du Bourget... C'est d'entamer, par la grande alliance des prolos, des bobos, et des intellos, le processus d'élaboration de ce projet. Au delà, de mon travail parlementaire habituel, voilà à quoi j'entends me consacrer dans cette seconde partie de mon mandat.

**Aline Archimbaud**

Sénatrice de Seine-Saint-Denis



Pic-nics conviviaux dans le Parc départemental Georges Valbon (93)

Photo : Collectif/miroir pac n'est pas à vendre

## BIOGRAPHIE

### Fondatrice des premiers réseaux

d'économie alternative et solidaire à partir de 1985 et militante écologiste en Seine-Saint-Denis, où Aline Archimbaud a longtemps enseigné les lettres classiques, elle rejoint les Verts en 1992.

Députée européenne jusqu'en 1994, elle est l'auteure du premier rapport parlementaire européen sur la promotion de l'économie solidaire en 1993, avant d'assurer la fonction de trésorière nationale des Verts de 1999 à 2002. Puis en tant qu'adjointe au Maire de Pantin pendant 15 ans, elle a notamment impulsé la création d'un pôle artisanal des métiers d'art dans un quartier populaire et lancé la création d'un des premiers écoquartiers en Seine-Saint-Denis.

Au Sénat, elle se consacre à la fois à la défense des droits des victimes de l'exclusion et aux dossiers de l'amiante, de la santé environnementale, de la santé mentale, mais également aux conditions sanitaires et sociales des détenus et aux droits des populations Roms. Elle soutient les initiatives alternatives dans tous ces domaines, en lien avec de nombreux réseaux.

Au sein de la délégation outremer, elle défend une politique de développement endogène, respectueuse de la biodiversité et à la hauteur des immenses défis sociaux, environnementaux, culturels et politiques présents sur ces territoires.



Photo : Adriaene Dubois-Decuzzi

## VOTRE SÉNATRICE

**VICE-PRÉSIDENTE** de la commission des affaires sociales

**VICE-PRÉSIDENTE** de la délégation sénatoriale à l'outre-mer

**PRÉSIDENTE** du groupe de travail sur l'amiante

**VICE-PRÉSIDENTE** du groupe d'études sur l'Économie Sociale et Solidaire

**MEMBRE** de la Commission nationale d'évaluation des politiques de l'État outre-mer (CNEPEOM)

**MEMBRE** du Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées (HCLPD)

**NOMMÉE PARLEMENTAIRE EN MISSION** sur la situation des communautés amérindiennes et bushinenge de Guyane

# ACTIVITÉ PARLEMENTAIRE

## NOUVELLE MISSION PARLEMENTAIRE SUR LA SITUATION DES COMMUNAUTÉS AMÉRINDIENNES ET BUSHINENGE DE GUYANE

Vice-présidente de la Délégation Outre-mer du Sénat, Aline Archimbaud est depuis des années très impliquée sur la question de la situation socio-économique des communautés amérindiennes et bushinenge de Guyane (« populations des fleuves et des forêts »). Elle s'est notamment mobilisée plusieurs fois sur le sujet dramatique du taux de suicide anormalement élevé – 10 à 20 fois plus élevé qu'en métropole – parmi les jeunes de ces communautés.

Le Premier ministre a donc confié récemment à la sénatrice et à Marie-Anne Chapdelaine, députée d'Ille et Vilaine, une mission parlementaire afin de comprendre l'origine de cette situation et de mettre en place « rapidement en Guyane des mesures d'accompagnement susceptibles de prévenir de tels drames humains ».

La lettre de mission prévoit pour ce faire que soit réalisé par les deux parlementaires un bilan des actions spécifiques menées sur place, notamment dans les domaines de l'éducation et de la santé. En lien permanent avec les acteurs locaux, et à leur écoute, cette mission appellera une prise en compte de la spécificité guyanaise, notamment en termes d'atteintes portées aux milieux naturels ou de contraintes économiques et budgétaires.

Une réflexion est également attendue sur des propositions d'évolutions institutionnelles intégrant les spécificités des populations amérindiennes, et sur le renforcement du rôle du Conseil consultatif des populations amérindiennes et bushinenge (CCPAB).

Le rapport sera remis au Premier Ministre d'ici le 30 novembre 2015.



Aline Archimbaud et Marie-Anne Chapdelaine reçues par Madame la Ministre des Outre-Mer George Pau-Langevin – Juin 2015

# ACTIVITÉ PARLEMENTAIRE

## CONFÉRENCE « AMIANTE, DÉSAMIANTAGE : COMMENT RÉPONDRE AUX DÉFIS » : UNE GRANDE JOURNÉE D'ÉCHANGE

Afin de présenter les propositions du Comité de suivi amiante remises au Premier Ministre le 1er juillet 2014, afin de permettre également aux différents partenaires d'échanger, de faire le point et de réfléchir ensemble aux priorités à mettre en avant pour répondre aux grands défis de l'amiante, Aline Archimbaud a organisé une journée de conférences intitulée « Amiante, désamiantage, comment répondre aux défis ? ».

Cette journée a rencontré un grand succès en rassemblant plus de 160 personnes. Venues de toute la France (Dunkerque, Condé-sur-Noireau, Bordeaux, Nord-Pas de Calais, Seine-Maritime, Landes, Rhône, Drôme, Ardèche, Loire-Atlantique, Somme, Hautes-Pyrénées, Puy-de-Dôme, Yvelines, Seine-Saint-Denis...), elles représentaient aussi bien les associations de solidarité avec les victimes et des collectifs de riverains que

des médecins, chercheurs, experts, bailleurs, enseignants ou encore la filière du bâtiment (CAPEB, FFB, syndicats de diagnostiqueurs et désamianteurs, maîtres d'œuvre, artisans...), en présence de quelques observateurs des ministères concernés. Les interventions et les débats ont été très riches. Le problème de l'amiante n'est pas un problème du passé, contrairement à ce qui est trop souvent dit aujourd'hui. Selon les récents travaux de l'Institut National de Veille Sanitaire, il pourrait faire 100 000 morts d'ici 2050, par mésothéliome et cancers. Rappelons que l'amiante, déclaré cancérigène certain par l'OMS en 1977, n'a été interdit en France que 20 ans après, en 1997.

Il ne faut pas qu'à ce drame s'ajoute une nouvelle épidémie liée aux conditions de désamiantage. Les conclusions de la mission du Sénat remises

au gouvernement en juillet dernier alertent sur ce point et demandent la mise en place rapide d'une stratégie nationale qui fixe des priorités, impulse la coordination entre les acteurs, crée une filière économique du désamiantage et ren-

force la sécurité des salariés et des populations.

Les actes de la journée de conférences seront prochainement disponibles, n'hésitez pas à nous les demander ou à les télécharger directement sur le blog d'Aline Archimbaud.



Témoignages de victimes de l'amiante et d'acteurs du désamiantage - Avril 2015

## AMIANTE, UN AN APRÈS LES CONCLUSIONS DU COMITÉ DE SUIVI DU SÉNAT : LA MOBILISATION CONTINUE

Le comité de suivi amiante du Sénat avait rendu ses conclusions en juillet 2014 sur les défis à relever en matière de désamiantage et de soutien aux victimes. La mobilisation d'Aline Archimbaud, qui avait présidé le Comité de suivi, a été constante cette année.

La sénatrice suit tout d'abord avec attention la question de l'élargissement de l'allocation de cessation anticipée d'activité pour les travailleurs de l'amiante (Acaata). Cette question est primordiale pour tous les travailleurs, artisans, fonctionnaires, intérimaires, qui ont été en contact prolongé avec l'amiante au cours de leur vie professionnelle et qui ne peuvent prétendre à l'Acaata. C'est une mesure de justice sociale qui avait déjà été préconisée dans le rapport de la mission commune d'information du Sénat sur l'amiante de 2005 et qui, 10 ans après, n'a tou-



Table-ronde « Désamiantage : difficultés et propositions » – Avril 2015

Photo: Andeva

jours pas été mise en place ! Un rapport devait être rendu en 2013 sur les modalités de sa mise en place mais nous l'attendons toujours. Aline Archimbaud a interpellé plusieurs fois le gouvernement à ce sujet ces derniers mois, sous la forme d'amendements dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale à l'automne dernier – qui ont tous été rejetés au prétexte que le rapport allait être rendu très

prochainement- et en allant, avec plusieurs collègues du comité de suivi, présenter les recommandations de leur rapport à plusieurs membres du cabinet du Premier Ministre. Parallèlement à cela, l'arrivée de la loi de santé au Sénat va permettre de déposer plusieurs amendements pour renforcer la protection des travailleurs et des populations en matière de risque amiante, et pour faire de la question de

l'amiante et du désamiantage une grande préoccupation interministérielle. Aline Archimbaud a à ce sujet interrogé le Premier ministre sur les délais de l'indispensable mise en œuvre d'une feuille de route interministérielle sur le sujet. Jean-Marie Le Guen a répondu pour le Gouvernement en indiquant que le Ministère de la Santé travaillait sur le sujet. La sénatrice suivra cela avec attention. Il y a urgence !

# ACTIVITÉ PARLEMENTAIRE

## SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

ENFIN UNE INITIATIVE AU SÉNAT SUR LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE !

À u premier semestre de l'année 2015, Aline Archimbaud a mené avec Chantal Jouanno, Sénatrice UDI de Paris, une série d'auditions sur le thème de la santé et de l'environnement, avant de présenter le 15 avril une communication conclusive devant leurs collègues des commissions des affaires sociales et du développement durable réunies pour l'occasion.

Après s'être félicitées de la prise de conscience et de la profonde évolution des connaissances survenues sur cette problématique et ce en un laps de temps très court, elles ont regretté que ces progrès tardent tant à trouver leur traduction dans les politiques publiques. Pesticides, amiante, radon, pollution de l'air extérieur et intérieur, UV, ondes électromagnétiques, perturbateurs endocriniens, nanoparticules... : les sujets abordés dans cette première série d'auditions furent nombreux et les deux sénatrices ont jugé nécessaire d'organi-



Photo: Marine Tondelier  
Débat sur le Projet de loi Santé organisé par le Magazine « Décision santé » au Café de Flore Juin 2015

ser une seconde phase d'auditions pour rédiger un rapport d'information parlementaire sur ces sujets. Un plan d'action leur paraît également nécessaire pour soutenir la recherche en santé environnementale, qui manque cruellement de moyens financiers, de structuration et de mobilisation de chercheurs compétents. La deuxième partie de leur travail est prévue début 2016 via l'organisation de nouvelles auditions pour rédiger des propositions.

PRÉPARATION DU DÉBAT SUR LA LOI DE SANTÉ

L'examen de cette loi débutera cet été au Sénat. Aline Archimbaud prépare en ce moment même de nombreux amendements sur l'accès aux

droits, les médicaments, la santé mentale, la démocratie sanitaire, la médecine scolaire, la santé au travail ou encore la gouvernance du système de santé.

COMBAT POUR UN MORATOIRE SUR LES NÉONICOTINOÏDES

Le groupe écologiste a par ailleurs porté, à l'initiative de Joël Labbé, Sénateur du Morbihan, une proposition de résolution demandant un moratoire sur l'utilisation des néonicotinoïdes, famille d'insecticides agissant sur

le système nerveux central des insectes : ils compromettent la pollinisation, donc la production agricole, mais constituent également des risques sanitaires pour l'humain, ce qu'Aline Archimbaud a souligné en séance.

**PROPOSITION DE RÉSOLUTION RELATIVE  
À LA PRÉSERVATION  
DES INSECTES POLLINISATEURS,  
DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DE LA SANTÉ**

**DÉBATTUE AU SÉNAT  
MERCREDI 4 FÉVRIER 2015**



Photo : Joël Labbé



# ACTIVITÉ PARLEMENTAIRE

## POLLUTION DE L'AIR

NE LAISSONS PAS NOTRE AVENIR PARTIR EN FUMÉE...

En décembre 2014, la proposition de loi d'Aline Archimbaud visant à lutter contre les particules fines a malheureusement reçu un avis négatif du gouvernement et a été rejetée par la majorité du Sénat.

Malgré tout, Aline Archimbaud a continué à travailler sur la ligne de son intervention en novembre lors de la conférence environnementale : les plus modestes, premières victimes de la pollution de l'air, sont également souvent propriétaires de véhicules diesel, en raison des incitations fiscales mises en place par les pouvoirs publics en ce sens, et il est donc nécessaire, par souci de justice sociale, d'agir sans pour autant pénaliser les détenteurs de ces véhicules qui les ont achetés parce que l'État les y a à l'époque incités.

C'est donc en toute logique qu'elle s'est réjouie le 4 fé-

vrier du bonus annoncé par la Ministre Ségolène Royal pour l'achat de véhicules électriques neufs et hybrides rechargeables, mais aussi du dispositif complémentaire de 500 euros permettant à certains ménages non imposables de remplacer leur vieux véhicule diesel par un véhicule essence neuf ou d'occasion.

En mars, alors que Paris et ses environs connaissent leur 9ème pic de pollution depuis le début de l'année, elle a également rappelé à quel point il est urgent qu'une expertise indépendante soit prescrite à l'État pour que les mensonges, largement encouragés par certains lobbies, cessent autour du réel impact du trafic routier sur la santé des français, et sur les dépenses de l'Assurance maladie. Les normes et méthodes de mesure employées par les constructeurs



Interview d'Aline Archimbaud à France Bleu sur la pollution de l'air - Avril 2015

automobiles tendent en effet manifestement à dissimuler la pollution, et sont sujettes à de nombreuses incertitudes. Les amendements qu'elle a défendus en ce sens à l'occasion de l'examen au Sénat du projet de loi de transition énergétique

n'ont malheureusement pas été adoptés. Avec les réseaux mobilisés sur le sujet (associations, médecins, syndicats), elle en prépare de nouveaux qu'elle défendra sur le projet de loi de santé cet été.

# AUTRES INTERVENTIONS PARLEMENTAIRES



## LE NON RECOURS AUX DROITS, CES MILLIARDS ÉCONOMISÉS SUR LE DOS DES PAUVRES

« Je ne peux imaginer que l'État fasse des économies en tablant sur le non-recours aux droits sociaux ». C'est en ces termes qu'Aline Archimbaud a interpellé le Premier Ministre en séance publique le 5 mars dernier. En effet, les chiffres sont impressionnants : 35% des personnes éligibles au RSA n'ouvrent pas leurs droits. Et selon un récent rapport de la Cour des Comptes (mai 2015), 28% à 40% des personnes ayant le droit à la CMU-Complémentaire n'ont pas ouvert leurs droits en 2013 (soit entre 1,6 et 2,7 millions de personnes!). Les « économies » ainsi faites par l'État sont évaluées à 6 milliards d'euros. Ce serait une grave erreur de penser

que ces non-dépenses sont des économies pour les finances publiques. Le non-accès aux droits sociaux (RSA, CMU-C, AME, ACS) provoque d'immenses dégâts sanitaires, sociaux différés, engendrant des dépenses bien plus importantes. Elle s'est indignée que ses propositions de simplification de l'extraordinaire complexité administrative, et de renforcement de l'accompagnement, soient si peu entendues depuis un an et demi. Pourquoi par exemple refuser de rendre automatique dès maintenant l'attribution de la CMU-C aux bénéficiaires du RSA socle, puisque les plafonds sont les mêmes ? Les avancées sont hélas extrêmement timides.

## ACCÈS À L'EAU

Dans le cadre de l'examen au Sénat du Projet de Loi de Transition Énergétique, Aline Archimbaud s'est mobilisée, ainsi que l'ensemble du groupe écologiste, contre un amendement déposé par le sénateur UMP Christian Cambon visant à ré-autoriser les coupures d'eau chez les « mauvais payeurs », pratique interdite depuis 2013, l'eau étant considérée comme un bien universel et vital.

Le gouvernement a soutenu le retour au texte initial « empêchant les fournisseurs d'eau de

procéder à des coupures ». Très récemment, le Conseil Constitutionnel a confirmé leur interdiction, ce dont Aline Archimbaud s'est félicitée.

Elle a tenu également à renouveler son soutien aux associations qui se sont mobilisées pour ce combat relevant de l'accès aux droits (compte-tenu de l'impact négatif que cet amendement aurait pu avoir sur les ménages en situation de précarité), telles que le Coordonation Eau Île-de-France et la Fondation Danielle Mitterrand France Libertés.

## AUTRES INTERVENTIONS - EN BREF :

- Dans les débats sur le projet de loi « protection de l'enfant »,
- Sur la politique du logement, pour la mise en application de l'encadrement des loyers,
- Pour la reconnaissance des métiers de la médiation sanitaire et sociale,
- En soutien à l'écrivain Erri de Luca, menacé d'emprisonnement pour avoir soutenu la mobilisation contre la construction de la ligne TGV Lyon-Turin,
- En soutien aux médecins du travail victimes de pressions des employeurs.

# AUTRES INTERVENTIONS PARLEMENTAIRES

## L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE EN FRANCE ENCORE UNE FOIS REMISE À PLUS TARD

**A** lors que la France devait être, 10 ans après le vote de la loi de 2005 sur l'accessibilité universelle, totalement accessible aux personnes en situation de handicap, le constat est amer : les objectifs sont très loin d'être atteints par manque de suivi et de volonté politique. La solution des agendas d'accessibilité programmée permettant de planifier les travaux à court-terme avait été présentée au Parlement en 2014. Les parlementaires avaient exceptionnellement autorisé le gouvernement à procéder par ordonnances.

Mais ces ordonnances, publiées en septembre 2014, reviennent sur plusieurs principes énoncés lors de la loi d'habilitation et présents dans les textes depuis la loi de 2005 sur l'accessibilité universelle. En plus de la multiplication des délais et motifs

de dérogation, l'obligation de mettre tous les points d'arrêt de transport public progressivement en accessibilité a été supprimée. Plusieurs demandes des écologistes ont été rejetées, comme celle de rétablir dans la loi le principe d'universalité d'accès aux transports, ou encore celle de mettre en place des mesures concrètes intermédiaires.

Le Sénat a malheureusement ratifié en juin les ordonnances sans véritablement en changer les principes.

Aline Archimbaud a insisté en hémicycle sur le fait que ces ordonnances marquent, sur certains aspects majeurs comme celui de l'accessibilité des transports, un recul très grave par rapport à la loi de 2005 et aux débats qui avaient eu lieu en hémicycle l'année dernière au moment de la loi d'habilitation.



## « VIGILANCE SUR LE PROJET DE RÉALISATION D'UN « CENTRAL PARK » À LA COURNEUVE »

Aline Archimbaud a déposé une question orale à la Ministre de l'Écologie Ségolène Royal au sujet du projet immobilier dit « Central Park » sur le parc départemental George Valbon (cette question sera débattue en séance le 7 juillet).

Le projet consisterait en une opération immobilière prévoyant d'amputer gravement ce parc départemental situé sur les communes de la Courneuve, de Stains, de Dugny, et de Saint-Denis.

Il est aujourd'hui un des plus grands espaces de détente de la région parisienne et constitue la plus grande zone naturelle de Seine-Saint-Denis, un haut lieu de la biodiversité, mais également un lieu de rencontre, de détente, de loisir, de sociabilité, de mixité sociale, auquel les habitants sont très attachés. Or, un pro-

jet dévoilé en octobre 2014, géré par l'agence foncière et technique de la région parisienne (AFTRP), prévoit de construire quelque 24 000 logements à la lisière et à l'intérieur du parc. Cela représenterait 77 hectares amputés au parc, classés zone « Natura 2000 », ce qui n'est pas acceptable, ni opportun l'année de la COP21.

Pas plus que les problèmes sérieux en termes de gouvernance démocratique que pose le statut d'Opération d'Intérêt National (OIN) de ce projet, qui s'imposerait aux élus et aux habitants d'une façon autoritaire. Aline Archimbaud réaffirme son soutien aux collectifs d'associations et de riverains mobilisés sur le sujet.

## ÉDUCATION : AGIR POUR LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

Sollicitée par des parents d'élèves et des enseignants de collèges de Seine-Saint-Denis, Aline Archimbaud a interpellé à deux reprises la Ministre de l'Éducation Nationale, Madame Najat Vallaud-Belkacem : le 20 février dernier, au sujet de la refonte de l'éducation prioritaire, et ses conséquences dans le département, puis le 28 mai au sujet de la réforme des collèges. Elle a appelé notamment la Ministre à la plus grande vigilance quant au remplacement effectif des enseignants absents, afin de garantir la réussite des élèves, la permanence de l'encadrement, et la continuité des cours, indispensables à la confiance dans l'école de la République. Elle a également insisté sur la mise en place d'une politique volontariste en matière de mixité sociale,



et sur la nécessité de réformer les méthodes pédagogiques de notre pays, favorisant l'innovation et la coopération entre les élèves.

# EN SEINE-SAINT-DENIS

## FORT DE VAUJOURS - GARANTIR LES CONDITIONS DE CONTRÔLE ET DE TRANSPARENCE

Suite à la deuxième réunion de la « Commission de Suivi de Site (CSS) du Fort de Vaujours » qui s'est tenue mardi 5 mai à la sous-préfecture du Raincy, Aline Archimbaud, Sénatrice de Seine-Saint-Denis, et Michel Billout, Sénateur de Seine-et-Marne, ont adressé un courrier à la Ministre de l'Écologie Ségolène Royal pour attirer son attention sur la nécessité de mettre en place une expertise indépendante qui permette d'évaluer régulièrement la qualité des mesures d'accompagnement proposées par l'entreprise Placoplatre, qui souhaite reprendre au plus vite les travaux de démolition sur ce site.

En effet, seule une expertise indépendante peut être garante de la transparence et du respect de l'intérêt gé-

ral, compte tenu des enjeux de santé publique liés à ce dossier.

Dans un courrier adressé aux dirigeants de Placoplatre, Aline Archimbaud, Gilbert Roger, et Michel Billout ont par ailleurs exprimé leur regret que l'étude de l'ASN et le protocole de Placoplatre « n'aient pas été communiqués à la commission de suivi de site » du 5 mai, ce qui n'a pas permis de « donner lieu à un véritable échange ». Par conséquent, ils ont collectivement demandé la suspension pure et simple des travaux de démolition envisagés tant que les conditions de contrôle et de transparence ne sont pas complètement remplies.

Photo : Adriane Dubois-Decuzzi



Manifestation pour l'arrêt des destructions des bâtiments sur le site du Fort de Vaujours

## INTERVENTIONS DIVERSES

### RENCONTRE AVEC DES JEUNES DE MISSIONS LOCALES

En février 2015, Aline Archimbaud a répondu à l'invitation de la mission locale de Bobigny et de membres du Conseil Economique Social et Environnemental (CESE), pour écouter les témoignages des jeunes bénéficiant d'un suivi au sein des missions locales de divers territoires de Seine-Saint-Denis. Parmi eux, beaucoup ont intégré le dispositif de la « Garantie jeune » dont ils tirent un bilan positif. Ce dispositif, testé depuis quinze mois sur l'agglomération d'Est Ensemble

(928 jeunes concernés), consiste à accompagner, former et qualifier les jeunes les plus éloignés de l'emploi via notamment un dispositif de suivi de 6 semaines, pour qu'ils bénéficient d'un stage, voire d'un emploi. Il vise également à améliorer la socialisation, le retour de la confiance en soi, et d'offrir à ces jeunes des clés de compréhension, des repères, permettant un début d'insertion sociale. C'est la raison pour laquelle Aline Archimbaud plaide pour sa pérennisation et son extension.



### CONTRE LA FERMETURE DE POINTS D'ACCUEIL DE CPAM

Suite aux différentes annonces de fermetures de points d'accueil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine-Saint-Denis, plusieurs élus et associations se sont mobilisés ces dernières semaines. Dans un département fortement frappé par la crise sociale, ça n'est pas un bon signe. En effet, nos concitoyens les plus modestes et les plus fragiles ont besoin d'interlocuteurs physiques, devant la complexité des démarches

administratives pour faire aboutir leur dossier d'ouverture de droits. Aline Archimbaud est intervenue auprès de la direction départementale de la CPAM pour relayer ces préoccupations. Certes, faciliter l'ouverture des droits demande la mise en œuvre énergique d'autres mesures liées à la simplification des démarches, mais il paraît difficile, dans la situation actuelle, de diminuer encore le nombre de guichets d'accueil.

### POUR UN ACCUEIL DIGNE DES POPULATIONS ROMS ET MIGRANTES

Samedi 11 avril, Place de la Bastille, s'est tenu « Une place pour les Roms », événement festif et militant organisé par Amnesty International, dans le cadre de la Journée internationale des Roms. Aline Archimbaud est intervenue pour appeler à la nécessaire mobilisation des élus nationaux et locaux sur le sujet, afin de peser pour que des solutions concrètes et innovantes soient mises en œuvre pour accueillir dignement

ces populations, elles-mêmes porteuses de nombreux projets ! C'est également le sens de son intervention lors de la journée d'échange organisée le 5 juin dernier par la fondation Abbé Pierre, Amnesty International, et d'autres associations impliquées dans la défense des occupants de terrains, notamment de bidonvilles, via notamment un accompagnement dans l'accès aux droits.



Accueil au Sénat des représentants du Conseil Représentatif des Français d'Outre-Mer de Seine-Saint-Denis (CREFOM93) – Février 2015

Ces derniers mois, Aline Archimbaud a eu l'occasion de poser une question écrite à la Ministre de l'écologie sur la préoccupante autorisation par dérogation de l'épandage de Malathion en Guyane, alors même que ce produit toxique est interdit d'usage dans l'Union Européenne depuis 2008. Un arrêté est venu mettre fin à cette dérogation quelques semaines plus tard. Elle a également posé une question orale à la même Ministre concernant l'épave du Cargo-navire Cosette, qui gît depuis quelques mois au large de la côte Caraïbe, ce qui inquiète les écologistes très mobilisés localement. En outre, Aline Archimbaud est la cheffe de file du groupe écologiste sur trois projets de loi qui seront examinés très prochainement.

- Un projet de loi relatif à l'octroi de mer, taxe française en vigueur dans les régions d'outre-mer et applicable à la plupart des produits importés ;
- Un projet de loi relatif à la modernisation du droit de l'outre mer, qui prévoit des mesures spécifiques à certaines collectivités ou permettant de régler des questions qui se posent à l'ensemble d'entre elles ;
- Enfin, le projet de loi organique relatif à la consultation sur l'accession de la Nouvelle-Calédonie à la pleine souveraineté, qui dispense de formalités d'inscription sur les listes électorales jugées contraignantes certaines catégories d'électeurs lorsque cela est juridiquement et matériellement possible (mise en application des accords de Matignon et de Nouméa).

## AU SÉNAT

15, rue de Vaugirard  
75006 PARIS

Tél. 01 42 34 30 63  
Fax 01 42 34 41 51

a.archimbaud@senat.fr

### Collaboratrices parlementaires

Anaïs DUBREUCQ-LE BOUFFANT  
Marine TONDELIER

## EN SEINE-SAINT-DENIS

24, avenue Édouard Vaillant  
93 500 Pantin

Tel. 01 48 95 49 90

### Collaboratrice parlementaire

Adriane DUBOIS-DECUZZI

### Mon blog :

[alinearchimbaud.fr](http://alinearchimbaud.fr)

### Twitter :

@AlineArchimbaud

### Facebook :

Aline ARCHIMBAUD



Photo: Adriane Dubois-Decuzzi

Accueil au Sénat des Lycéens du Lycée Paul Eluard de Saint-Denis  
Mai 2015



Photo: Adriane Dubois-Decuzzi

Accueil des jeunes participants au Festival des Cultures des Langues  
Avril 2015



Photo: Adriane Dubois-Decuzzi

Rencontre à Pantin avec les femmes médiatrices  
de Seine-Saint-Denis - Février 2015



Photo: Adriane Dubois-Decuzzi

Intervention à la journée internationale des Droits des Roms  
Avril 2015